Trente-sixième Année. — N° 90. Samedi, 12 Novembre 1921 Bureaux: Rue de la Serre, 58

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE
· SUISSE ·

ORGANE DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, DES CHAMBRES DE COMMERCE, DES BUREAUX DE CONTROLE, DES ASSOCIATIONS PATRONALES ET DE L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE

ABONNEMENTS: Un an Six mois
Suisse Fr. 14.05 Fr. 7.05
Union postale » 26.— » 13.—
Majoration pour abonnement par la poste
Compte de chèques postaux IV b 426

PARAISSANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI A LA CHAUX-DE-FONDS
Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal
ANNONCES: PUBLICITAS, S. A. suisse de Publicité, 22, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger.

ANNONCES
suisses 30 ct., offres et demandes de places 20 ct. la ligne, étrangères 35 centimes la ligne.
Les annonces se paient d'avance

Mettons la charrue derrière les bœufs!

Voici trois ans que figurent aux programmes de nos principaux partis politiques les assurances — invalidité, vieillesse et survivants. Le 21 juin 1919, le Conseil fédéral adoptait un message à l'Assemblée fédérale sur l'attribution de ces trois assurances à la Confédération. Depuis, les études se sont poursuivies. Elles se poursuivent encore.

C'est qu'il conviendrait mal de réaliser l'une ou l'autre de ces assurances sociales sans qu'une justification financière préalable, et sans que le pays sût exactement ce qu'il lui en coûtera. Nous ne sommes plus au temps où, en matière d'assurances mutuelles (car les futures assurances fédérales ne sont rien de plus qu'une vaste mutuelle obligatoire), de braves gens allaient au petit bonheur, pour aboutir finalement à des déceptions et à des pertes d'argent. Qui ne se rappelle ces caisses improvisées, ces associations dont chaque membre payait un franc au décès de chaque collègue? Les organisateurs n'avaient oublié qu'une chose, c'est que l'avant-dernier survivant, ayant versé plusieurs centaines de francs, toucherait — lui ou les siens — la grande somme de vingt sous, et le survivant rien du tout. On ne savait pas encore qu'une institution de prévoyance sans calcul n'est qu'un navire sans boussole. On ne se préoccupait pas encore d'égaliser les ressources avec les engagements, on ne pensait pas que la situation financière des entreprises d'assurance doit ressortir d'un bilan annuel où figurent au passif les valeurs des charges futures, établies selon des règles techniques. On allait devant soi, confiant vaguement dans la générosité, dans le désintéressement des associés; c'était le bon moyen de ne recueillir, au bout du compte, que récriminations et déconvenues.

Mais les «actuaires» nous ont changé tout cela. Depuis vingt ou trente ans, la science actuarielle, celle des mathématiques appliquées au problème de l'assurance, s'est répandue dans l'enseignement supérieur. Les principes fondamentaux de cette science se sont vulgarisés par une large publicité. Les affaires des Compagnies d'assurances se sont développées prodigieusement; le grand public s'est complu à l'étude des diverses branches de l'assurance (vie, invalidité, vieillesse, accidents, incendie, etc) et, dans chacune de ces branches des divers modes les plus ingénieux, tel l'assurance mixte sur la vie, qui combine les avantages de l'assurance proprement dite et ceux de l'épargne. Il convient donc que la Confédération suisse, au jour où elle réalisera les diverses assurances sociales dont elle s'est dores et déjà réservé le monopole, montre le bon exemple en bannissant de ces institutions les procédés et les principes anti-scientifiques.

* * *

Parmi les actuaires qui s'occupent le plus savamment des problèmes divers que pose l'organisation de nos assurances sociales, il faut citer un Neuchâtelois, M. Emile Marchand, ancien étudiant de l'Université de Neuchâtel, dont les travaux ont conquis déjà une large notoriété. Et, tout récemment, M. Marchand publiait une «étude» des diverses possibilités pour la répartition des charges de ces assurances[1]), laquelle étude emprunte sa ferme autorité, non seulement à la science mathématique, mais surtout à l'expérience positive que ce jeune savant neuchâtelois a conquise dans le complexe domaine des assurances. Il importe que le monde de la grande industrie romande en connaisse dès maintenant les termes essentiels et les conclusions.

Il s'agit ici, rappelons-le, des assurances-vieillesse, des pensions aux survivants, et de l'assurance-invalidité. Cette dernière devra d'emblée, être mise à part puisqu'elle exige une intervention médicale dont les précédentes n'ont pas besoin; or, dans tout ce vaste système d'assurances, l'Etat intervient, non comme employeur, mais par sa situation même de collectivité, comme représentation et expression de la solidarité nationale. Toute cette situation nouvelle appelle des études nouvelles, avec des solutions adaptées aux circonstances modifiées. Alors que l'assurance privée ne connaît que les primes individuelles, variées selon le risque, l'assurance des masses par l'Etat va exiger des simplifications et, par son champ très élargi, permettre d'envisager des primes moyennes et des groupements nouveaux pour la répartition des charges.

Or, la grosse difficulté, dans l'organisation des assurances-vieillesse et des pensions aux survivants, est précisément dans ce que le plein fonctionnement de cette assurance s'établira dès le début. Si l'on admet que dans un système bien construit, les primes versées dès l'âge de la majorité doivent permettre à elles seules de couvrir les charges de l'assurance-viellesse 40 ou 45 ans plus tard, il n'en sera pas de même pour les classes d'âge les plus avancées et, tout particulièrement, pour les personnes qui auront atteint ou seront à la veille d'atteindre, à la promulgation de la loi, l'âge fatal. Aucun de ces individus n'ayant payé de primes, le déficit initial sera considérable. Notre auteur a calculé que, pour une rente annuelle de fr. 600 à tout homme de 65 ans et à toute femme de 60 ans, pour une pension de veuve de fr. 350 par an, convertible en rente-vieillesse dès les 60 ans révolus, plus une pension de fr. 200 par orphelin, il faudrait compter (sur la base de la population suisse de 1910) avec une charge annuelle de 166 1/2 millions, dont les deux tiers à la charge de la Confédération et le tiers partagé entre cantons et communes — étant admis que chaque Suisse de 20 à 65 ans, homme ou femme, acquitterait une prime annuelle de vingt francs. Bien plus, et précisément par l'entrée en vigueur immédiate de l'assurance pour tous, il faudrait compter avec un déficit initial de 3.220.000 francs pour la seule assurance-vieillesse, à quoi s'ajouteraient immédiatement quelques centaines de millions pour les pensions aux veuves et orphelins.

Comment amortir ce déficit d'entrée? Toute l'étude de l'actuaire neuchâtelois porte sur la question de savoir s'il est plus avantageux de capitaliser les primes ou s'il vaut mieux procéder d'emblée à une répartition des charges annuelles. Nous ne le suivrons pas sur le terrain ardu des mathématiques actuarielles, où nous perdrions pied aussitôt qu'en entrant. La situation financière actuelle de la Confédération, des cantons et des communes excluant, comme il va de soi, cet amortissement dans un délai très rapproché (le service des intérêts atteignant déjà plus de 120 millions par an), il faut, conclut M. Marchand, rejeter le système de la capitalisation, laquelle serait illusoire dans de semblables circonstances, et procéder par une répartition des charges annuelles. Mais rien n'empêche de modifier les charges de l'Etat dans cette répartition annuelle en constituant, dès les premières années, un fonds auxiliaire plus ou moins arbitraire, selon les capitaux disponibles. La création de ce fonds auxiliaire serait recommandable surtout dans l'hypothèse — parfaitement judicieuse à notre avis — où la génération du début ne jouirait que de prestations réduites, puisqu'aussi bien elle aurait acquitté fort peu de primes. Les assurés paieraient déjà leurs primes intégralement, tandis que le versement de l'Etat constituerait un minimum. Ce serait donc, pour lui, le moment bienvenu de se constituer une réserve auxiliaire. Au reste, conclut finalement M. Marchand, les résultats pratiques d'un semblable système combiné pourront différer aussi peu qu'on le voudra de ceux qu'emporterait l'application du principe de la capitalisat. des primes.

° ° °

Mais à nous, qui ne sommes point actuaires, l'étude solide de M. Emile Marchand laisse l'impression que, fût-elle encore incomplète, la mise en œuvre des assurances sociales prévues au message du 21 juin 1919 exige, comme une condition préalable, la reconstitution d'une épargne nationale qu'ont absorbés les charges du temps de guerre et celles, non moins inévitables, d'une longue assistance-chômage. Recommençons, dans toutes les classes sociales, à produire et à épargner, et recommençons dès que la crise s'atténuera. Sinon, il serait vain de songer à instituer jamais les œuvres de prévoyance sociale dont la Confédération s'est chargée depuis près de trois ans. L'assurance-vieillesse, l'assurance-invalidité, les pensions aux veuves et aux orphelins, tout cela constitue un luxe noble que seul un peuple très laborieux peut rêver de s'accorder un jour.

P. D[s].

[1]) Bulletin de l'Association des Actuaires suisses, 16me cahier, Stämpli & Co, Berne.

Informations

Service des mandats de poste.

Les mandats de poste à destination du Japon, du Portugal et de ses colonies, du Siam et de l'Uruguay sont à établir en francs suisses et non en francs français.

Avec l'Autriche, la Bolivie, l'Egypte, le Luxembourg, le Mexique, le Monténégro, le Pérou, la Roumanie, la Russie, la Serbie, la Turquie, à destination du Chili et en provenance de la Grèce et du Portugal le service des mandats de poste est complètement supprimé jusqu'à nouvel avis.

Les mandats de poste provenant du Portugal, établis pour le règlement des remboursements-lettres, des recouvrements et des remboursements-messagerie consignés en Suisse, sont admis comme jusqu'ici.

A destination de la France le même expéditeur ne peut pas émettre pour le même bénéficiaire un montant supérieur à 1000 francs français par jour. Des mandats de poste adressés à différentes personnes ou à divers offices faisant partie d'une seule et même maison sont considérés par l'Administration des postes françaises comme étant destinés au même bénéficaire.

Les mandats de poste provenant de France ne doivent pas dépasser le montant de 200 francs suisses; s'ils excèdent ce montant, ils sont renvoyés au bureau d'émission.

Belgique. — Certificats d'origine.

Afin de protéger son industrie contre l'invasion des produits allemands, la Belgique s'est vu contrainte de soumettre temporairement à un régime douanier spécial certaines marchandises originaires ou en provenance de l'Allemagne, en augmentant les droits d'entrée et les coefficients de majoration:

Parmi la liste, des articles frappés par cette mesure, figure la *bijouterie* et l'*orfèvrerie*, dont les droits sont portés de 10 % à 30 %.

En conséquence, les produits expédiés de Suisse vers la Belgique, et qui rentrent dans les catégories visées par le nouveau régime douanier spécial, doivent, pour être admis aux conditions du tarif ordinaire des douanes belges, être accompagés de certificats d'origine écrits, imprimés ou marqués au timbre sur la facture relative à l'envoi ou sur le bordereau d'expédition qui en tient lieu. Ces certificats doivent être visés par les Consuls belges dans la juridiction desquels la facture ou le bordereau est dressé.

Ces nouvelles prescriptions sont applicables à partir du 7 novembre; toutefois, des mesures transitoires ont été prises par les douanes belges, en vue de sauvegarder les intérêts des expéditeurs suisses pendant la période de mise en vigueur de la nouvelle réglementation.

Les Chambres de commerce pourront renseigner les intéressés.

Poids et mesures en horlogerie, joaillerie et orfèvrerie

Le Bureau of Standards, de Washington, vient d'éditer une circulaire fort intéressante pour les horlogers, bijoutiers, joailliers et orfèvres. Cette circulaire porte le numéro 43, deuxième édition, et on peut se la procurer pour dix cents.

Le Bureau of Standards est une institution officielle de la plus haute importance, et dont le personnel scientifique dépasse un millier de personnes.

Le directeur, le Dr Samuel W. Stratton, est un chaud partisan et un ardent propagandiste du système métrique, que tous ses efforts tendent à faire comprendre et à vulgariser aux Etats-Unis. La circulaire 43 est un de ses derniers actes de propagande. Son but est de faciliter aux joailliers et bijoutiers, et éventuellement aux horlogers eux-mêmes, la substitution des mesures métriques aux mesures anglaises dans tous les cas qui se peuvent présenter. On sait que cette substitution a déjà été faite obligatoirement pour l'unité de masse des pierres et gemmes (qui, depuis le 1er juillet 1913 est le carat métrique de 200 milligrammes).

La circulaire 43 renferme 53 tableaux comparatifs, ainsi qu'un exposé très clair et très précis de l'ensemble des mesures métriques, qui constitue la meilleure critique des vieux systèmes en usage dans le nouveau monde et en Angleterre.

Nous extrayons de cette collection le tableau de la classification des mouvements de montres (*watch sizes*). Il comprend 42 numéros représentant des diamètres variant de 1 trentième d'*inch*. Le *size* n° 1 correspond à un inch (pouce) + 5/30. Par suite, le size n° 32 correspond à 67/30 et le 10/0 à 26/30. Le tableau donne en millimètres et en *inches* les valeurs des 42 sizes, et celles des mouvements européens en lignes. On remarquera qu'il n'y a en aucun cas correspondance entre un numéro en lignes et un numéro en *size*.

La ligne est égale à 2mm,2559 et l'inch (pouce) à 25mm,4005.

Watch size no	Diamètre de la platine (pillar plate) en lignes	en millimètres	en inches	en trentièmes d'inches
32		56,73	2,233	67
	25	56,40	2,220	
31		55,88	2,200	66
30		55.03	2,167	65
29		54,19	2,133	64
	24	54,14	2,132	
28		53,34	2,100	63
27		52,49	2,067	62
	23	51,89	2,043	
26		51,65	2,033	61
25		50,80	2,000	60
24		49,95	1,967	59
	22	49,63	1,954	
23		49,11	1,933	58
22		48,26	1,900	57
21		47,41	1,867	56
	21	47,37	1,865	
20		46,57	1,833	55
19		45,72	1,800	54
	20	45,42	1,776	
18		44,87	1,767	53
17		44,03	1,733	52
16		43,18	1,700	51
	19	42,86	1,687	
15		42,33	1,667	50
14		41,49	1,633	49
13		40,64	1,600	48
	18	40,61	1,599	
12		39,79	1,567	47
11		38,95	1,533	46
	17	38,35	1,510	
10		38,10	1,500	45
9		37,25	1,467	44
8		36,41	1,433	43
	16	36,09	1,421	
7		35 56	1,400	42
6		34,71	1,367	41
5		33,87	1,333	40
	15	33,84	1,332	
4		33,02	1,300	39
3		32,17	1,267	38
	14	31,58	1,243	
2		31,33	1,233	37
1		30,48	1,200	36
0		29 63	1,167	35
	13	29,33	1,155	
2/0		28,79	1,133	34
3/0		27,94	1,100	33
4/0		27,09	1,067	32
	12	27,07	1,066	
5/0		26,25	1,033	31
6/0		25,40	1,000	30
	11	24,81	0,977	
7/0		24,55	0,967	29
8/0		23,71	0,933	28
	10 ½	23,69	0,933	
9/0		22,86	0,900	27
	10	22,56	0,888	
10 0		22,01	0,867	26
	9 ½	21,43	0,844	
	9	20,30	0,799	
	8 ½	19,18	0,755	
	8	18.05	0,711	
	7 ½	16,92	0,666	
	7	15,79	0,622	
	6	13,54	0,533	

Le septième chapitre se réfère au cône servant à déterminer le diamètre des bagues. La circulaire signale ce fait curieux que les triboulets divisés en 3 sizes, se construisant sur des modèles sans précision, présentent presque toujours des différences assez importantes. La limite inférieure oscille entre 480 et 491 millièmes d'inch, la limite supérieure entre 870 et 878. Dans cette branche de la bijouterie, la normalisation s'impose.

Le chapitre huitième comprend divers tableaux dont un donne les équivalents décimaux des *karats or*.

Voici ce tableau, dont la première colonne indique le nombre de karats et la seconde la proportion d'or fin:

Nombre de karats	Proportion de fin	Nombre de karats	Proportion de fin
1	0,0417	13	0,5417
2	0,0833	14	0,5833
3	0,1250	15	0,6250
4	0,1667	16	0,6667
5	0,2083	17	0,7083
6	0,2500	18	0,7500
7	0,2917	19	0,7917
8	0,3333	20	0,8333
9	0,3750	21	0,8750
10	0,4167	22	0,9167
11	0,4583	23	0,9583
12	0,5000	24	1,0000

Commerce extérieur

Allemagne. Régime des importations en Rhénanie.

La Chambre de commerce allemande de Mayence attire l'attention des intéressés sur le fait que la levée des sanctions économiques n'entraîne nullement l'abolition des prescriptions allemandes quand au trafic entre la Rhénanie et la rive droite du Rhin.

L'organisme de réception continue à fonctionner en Allemagne non occupée et de nombreuses marchandises et denrées pour lesquelles il ne sera pas tenu compte des pays d'origine, nécessiteront des licences d'importation.

Une réorganisation du système de dérogations a été envisagée.

Allemagne. — Jurisprudence sur la clause « Freibleibend » (sans engagement)

La jurisprudence allemande vient de prendre position dans la question de l'application de la clause « sans engagement ». Avant la guerre, cette clause signifiait que le vendeur se réservait le droit de disposer de sa marchandise tant qu'il n'avait pas reçu de réponse de son acheteur éventuel. Depuis la guerre, cette clause sert, souvent, au vendeur à modifier les offres faites à son acheteur; étant donné les variations rapides de prix, le vendeur croit pouvoir, par la clause « sans engagement » se permettre de modifier une offre faite; la jurisprudence allemande a décidé que, si le vendeur voulait se servir de la clause « sans engagement » pour modifier une offre faite, il devrait en plus de la mention « sans engagement » indiquer nettement qu'il se réservait le droit de modifier son offre.

Pérou.

L'attaché commercial des Etats-Unis dit que beaucoup d'exportateurs américains se retirent du marché péruvien, en raison des difficultés créées par l'existance de stocks considérables et l'orientation du change. Il leur conseille, d'ailleurs, de s'abstenir de traiter des affaires jusqu'à nouvel ordre en présence de la situation générale.

On ne vend rien au comptant et les ventes à terme ne sont guère indiquées.

Russie des Soviets.

Le gouvernement des Soviets a demandé très récemment à Washington, Londres, Paris, Rome et Tokio de reconnaître le gouvernement des Soviets. Il offre en retour de *reconnaître les dettes contractées par la Russie sous le régime tzariste*.

Le gouvernement *britannique* a longuement répondu à la note de Tchitchérine, concernant les dettes russes.

La note britannique fait ressortir que certains passages du document bolchéviste sont obscurs et demande des renseignements complémentaires sur plusieurs points.

De son côté, le gouvernement *français*, après avoir pris acte de la reconnaissance, par le régime bolcheviste, des dettes des gouvernements russes antérieurs envers les Alliés, vient de réclamer des garanties sérieuses au point de vue juridique et économique qui puissent lui donner l'assurance que les dirigeants actuels de la Russie se conformeront aux usages internationaux des nations civilisées.

C'est seulement quand cette condition aura été remplie que le gouvernement français pourra envisager la reprise de relations normales avec la Russie.

— Le *Financial Times* qui, jusqu'ici, a été le partisan vigoureux de l'accord commercial anglo-russe, constate dans un éditorial l'échec complet de cet accord. Il propose de soumettre l'examen de la question russe aux puissances assemblées à Was-

hington. Le problème russe, écrit-il, est trop compliqué pour être résolu par l'Angleterre seule et ne pourra être abordé que lorsque les communistes auront abandonné le pouvoir.

— On mande de Reval que le commissariat du commerce avec l'étranger, approuvé par le conseil des commissaires du peuple, vient de décider d'établir à Berlin l'organisation centrale pour les achats effectués en Europe et en Europe occidentale par le gouvernement des Soviets. C'est le professeur Lemonosoff qui sera nommé chef de cette organisation.

Turquie.

Les récentes informations de Constantinople à la *Journée industrielle* signalent que la crise soudaine du change a provoqué le désarroi sur le marché local.

Les négociants ferment leurs magasins et les importateurs se voient dans l'impossibilité de prendre possession de leurs marchandises. Les articles anglais achetés il y a quelques mois sont jetés sur le marché avec de grosses pertes.

L'an dernier, les importations ont été dix fois supérieures aux exportations. Cette année elles se ressentent de la situation politique.

Tchécoslovaquie.

On écrit de Prague que le gouvernement tchécoslovaque se propose d'augmenter ses tarifs douaniers dans des proportions très importantes. Cette augmentation serait mise en vigueur dès le 15 novembre et frapperait de droits prohibitifs toutes les marchandises qui arriveront, à cette date, à la frontière tchécoslovaque.

Après sa promulgation la liberté du commerce sera rétablie.

Dans les affaires on constate une amélioration continue. La balance commerciale pour ces derniers temps présente un actif d'environ 300 millions de couronnes tchécoslovaques. Le ministre attire l'attention des industriels que c'est un indice certain d'une amélioration de la situation et qu'il ne serait pas de mise d'envisager l'avenir avec pessimisme et de forcer les exportations dans l'état actuel du change qui ne peut que s'améliorer.

La situation présente doit laisser rassurés complétement les industriels tchécoslovaques puisqu'elle ne peut que s'améliorer.

Chronique financière et fiscale

A propos de la baisse du mark.

Selon l'*Epoca*, l'Italie subit le contre-coup de la dépréciation du mark, car elle détient une quantité considérable de monnaie allemande, achetée au cours des années précédentes, nonobstant l'interdiction officielle, à un taux élevé allant presque jusqu'à 50 centimes par mark. Cette spéculation semble avoir été faite, non seulement par des particuliers, escomptant la reprise allemande, mais aussi par de nombreux établissements bancaires. On signale en conséquence des liquidations avec de fortes pertes.

Le *Wall Street Journal* rapporte l'opinion d'un banquier américain qui revient d'Allemagne et qui déclare avoir entendu partout à Berlin exprimer l'espoir que l'Allemagne triompherait du traité de Versailles et de la question des réparations par la seule multiplication du papier-monnaie. Ce plan, ajoute le financier américain, c'est une folie; mais c'est incontestablement le plan de l'Allemagne.

Pologne. — Situation financière.

Le mark polonais figure la monnaie la plus dépréciée de l'univers. Il est au-dessous de la couronne autrichienne. Il est surtout plus instable encore que cette dernière, puisque sujet à des fluctuations brusques et inexplicables allant jusqu'à 200, 300 points par semaine.

Les conséquences d'une pareille situation s'aperçoivent aisément. Elle rend toute transaction à échéance impossible, tout calcul du prix de revient interdit, toute prévision budgétaire sans valeur. Pour comprendre tout le problème du change en Pologne, il faut se pénétrer de cette idée que la valeur intérieure de la monnaie n'est là-bas aucunement différente de sa valeur de change. Les prix sont donc sujets à d'énormes bonds, d'un jour à l'autre, aussi imprévisibles que fugaces.

Les raisons de pure technique financière ne sauraient suffire à expliquer de telles anomalies.

Il faut chercher ailleurs les éléments de cette instabilité intérieure du mark, qui, bien plus encore que la dépréciation extérieure, fait toute la crise financière. Et on retombe alors dans la politique.

Cette parité absolue du cours du mark à l'extérieur et à l'intérieur provient principalement de la cohésion nationale encore insuffisante de la Pologne. La monnaie n'y est pas considérée en elle-même, comme l'expression de la puissance financière du pays, mais par rapport à son crédit extérieur. Elle n'a de force que dans la mesure où elle représente d'autre monnaie. Ceci est tellement vrai que l'habitude commence à se répandre chez les paysans, chez les juifs, de demander le paiement en devises étrangères. Pour lutter contre cette déplorable tendance, le gouvernement a dû interdire toute entrée de devises étrangères en dehors de son contrôle.

Le remède est donc d'ordre moral, plus que d'ordre technique. L'inflation fiduciaire n'est pas si excessive qu'on le dit généralement par rapport au prix et par conséquent aux besoins de monnaie. Le déficit budgétaire, près de 200 milliards, s'exprimerait en francs par une somme très admissible. Le mal — les Polonais seraient bien étonnés qu'on le leur dise — et dans l'insuffisante conscience de leur nationalité.

(*Journée industrielle*).

Ecoles professionnelles

Nationalisation de l'Ecole d'horlogerie de Besançon.

Un projet de loi vient d'être déposé relatif à la nationalisation de l'Ecole d'horlogerie de Besançon. Erigée en école nationale dès 1891, cette école n'était nationale que de nom, car elle était toujours entretenue aux frais de la ville de Besançon.

Un crédit de 1.260.000 francs est demandé dans le projet, dont une grande partie servira à couvrir les frais de reconstruction de l'école.

Variété

La montre de Charles.

H. J. B. La maison J. Billian & Fils, à Zürich, expose dans ses vitrines une curiosité horlogère peu banale; c'est la montre que Charles de Habsbourg, avant de monter au trône, commanda à une maison de Genève, mais dont il ne prit pas livraison à la suite de certain événements. Cette montre est un vrai chef-d'œuvre de l'art horloger; c'est une montre lépine, 22 lignes, en or, possédant une foule de complications, dont voici les principales:

Répétition à minutes, compteur rattrapant, cadran tachymètre, réveil-matin, deux cadrans; dont un avec radium, une boussole, un altimètre, un baromètre.

Or, cette montre se vend pour la bagatelle de 8,500 francs. Et, chose curieuse, le candidat-acheteur est un Autrichien. Heureux homme, que celui-là! Il a certainement eu le flair de placer ses couronnes à temps chez nous; car même pour les belles bourses autrichiennes une montre de neuf millions de couronnes est un peu chère!

Registre du commerce

Enregistrement:

7/XI/21. — *Baruch Feller* (de Tramelan-Dessus). Horlogerie et bijouterie en gros, Schwarztorstr. 20, Berne.

Modification:

30/VIII/21. — *Beaulieu Watch Co*, soc. an. (Petit-Saconnex' Genève). André Léal est radié comme administrateur; l'administrateur Fritz Schwarz cesse d'avoir la signature sociale. Est nommé comme membre de Conseil d'Adm. Alfred Muller, de Erschwil, qui engage, collectivement avec Alfred-Manuel Ledermann, la société.

Radiations:

3/XI/21. — *B. Strahm*, fabr. d'assortiments de montres Roskopf, Bienne.

3/XI/21. — *Max Barth, Nachfolger von Ed. Barth*, fabr. et vente d'horlogerie, Bienne.

3/XI/21. — *Fabrique Renova, Henri Dalcher*, fabr. d'horlogerie, Le Locle.

3/XI/21. — *Dalcher & Co*, soc. n. coll. décolletages, Le Locle.

3/XI/21. — *L. Bucherer Nachf v., Maison C. Bucherer*, commerce de bijouterie, etc, Lucerne.

8/XI/21. — *Robert Kranich, Pforzheim, Zweigniederlassung Alstetten-Zurich*, orfèvrerie et argenterie, Alstetten.

Faillite:

16/IX/21. — *Henri Bornhauser*, négt, Bienne.

Liste des dessins et modèles

Radiations:

N° 13572. 4 octobre 1906. — 7 modèles. — Calibres de montres.

N° 19744. 3 août 1911. — 1 modèle. — Maillon pour bracelet extensible.

N° 19771. 10 août 1911. — 1 modèle. — Rochet avec encliquetage.

N° 19786. 14 août 1911. — 1 dessin. — Tarif de l'or à l'usage des graveurs, guillocheurs et polisseurs de boîtes.

N° 19795. 12 août 1911. — 2 modèles. — Bracelets.

N° 19808. 15 août 1911. — 1 modèle. — Filière avec pierres en rubis.

N° 27177. 3 août 1916. — 3 modèles. — Mécanisme et organes de mécanisme de remontage et de mise à l'heure négative.

N° 27190. 3 août 1916. — 5 modèles. — Cadran de montres avec disposition pour recevoir une composition lumineuse radioactive.

N° 27210. 8 août 1916. — 1 dessin. — Broches et pendantifs et autres articles de bijouterie.

COTES

Métaux précieux (11 novembre 1921):

Argent fin en grenailles	fr. 136.— le kilo
Or fin, pour monteurs de boîtes	» 3650.— »
» laminé pour doreurs	» 3750.— »
Platine ouvré	» 18.75 le gr.
Change sur Paris	fr. 38.35

Diamant brut (11 novembre 1921):

Eclats diamant pur	fr. 13,— à fr. 13,50 le karat
Boart extra dur	» 14,50 » » 14,90 »
Poudre de diamant bruteur	» 2,50 » » —,— »

Marché en hausse.

(Cours communiqué par la *Maison Lucien Basanger*, à *Genève*.

Métaux (Bourse de Londres):

	Comptant 8 nov.	Comptant 9 nov.	A terme 8 nov.	A terme 9 nov.
Cuivre, Standard	66 5/16	66 1/16	67 13/16	66 11/16
» électrolyt.	73 —	73 —	75 —	75 —
Etain	158 5/8	157 3/8	160 5/8	159 3/8
Plomb	23 3/4	23 7/8	23 3/8	23 1/2
Zinc	25 7/8	25 1/2	26 3/8	26 1/4
Argent métal	39 3/8	38 3/4	39 —	38 3/8
Or	104/3	104/2	—	—

Argent métal	7 nov.	8 nov.	9 nov.	—
Bourse New-York	67 3/4	—	67 5/8	—
Bourse Paris	340	340	340	—
Bourse Londres	39	39 3/8	38 3/4	—

Escompte et change

	Parité en francs suisses	Escompte %	Demande	Offre
Suisse		4 à 4 1/2	—	—
France . . . 100 fr.	100.—	5 1/2	38.35	39.35
Londres . . 1 liv. st.	25.22	5	20.80	21.20
New-York . 1 dollar	5.18	4 1/2	5.20	5.50
Canada . . . 1 dollar	5.18	—	4.90	5.—
Bruxelles . . 100 fr.	100.—	5	37.—	38.—
Italie . . . . 100 lires	100.—	6	21.80	22.20
Espagne . . 100 pesetas	100.—	6	74.40	75.40
Lisbonne . . 100 Escudos	560.—	7	40.—	55.—
Amsterdam . 100 florins	208.32	4 1/2	184.10	185.10
Allemagne . 100 Marks	123.45	5	1.787	2.187
Vienne (anc.)	—	—	—	—
» (nouv.) 100 Cour.	105.—	6	0.08	0.28
Budapest . . 100 Cour.	105.—	5	0.28	0.68
Prague . . . 100 Cour.	105.—	5	5.30	5.70
Pétrograde . 100 Roubl.	266.67	—	—	—
Stockholm . 100 Cr. sk.	138.89	5 1/2	122.—	123.—
Christiania . 100 »	138.89	6 1/2	73.—	74.—
Copenhague . 100 »	138.89	5 1/2	95.50	96.50
Sofia . . . . 100 Leva	100.—	6 1/2	2.50	2.90
Bucarest . . 100 Lei	100.—	6	3.35	3.75
Belgrade . . 100 Dinars	100.—	—	5.80	6.20
Athènes . . 100 drachm.	100.—	6 1/2	21.75	22.75
Varsovie . . 100 Mks pol.	123.46	6	0.06	0.26
Constantinople 1 liv. turq.	22.78	—	2.70	2.90
Helsingsfors 100 Mks finl.	100.—	9	9.80	10.20
Buenos-Aires 100 Pesos	220.—	—	170.—	180.—
Rio de Janeiro 100 Milreis	165.—	—	65 —	75.—
Bombay . . 100 Roupies	252.—	5	140.—	155.—
Yokohama . 100 Yens	258.—	8	250.—	270.—

CLICHÉS ET IMPRESSIONS
EXÉCUTÉS À LA PERFECTION
HAEFELI & Cº - LA CHAUX-DE-FONDS
CATALOGUES ILLUSTRÉS - OUTILLAGE PUISSANT

Assortiments Ancre

ABEILLE S. A., Neuchâtel

Nouvelle fabrique d'Assortiments Ancre

Spécialité: 7 à 9 ¾ lig.

se recommande à MM. les fabricants d'horlogerie.

Demandez prix et échantillons

Bienfacture garantie. — Outillage moderne

ABEILLE S. A., NEUCHATEL, Plan Perret

Téléphone 9.67. 2395

1

seule goutte

de bonne huile en vaut

5

de toute autre

Les bidons plombés de 2 et 5 litres sont très pratiques pour être emmenés en course, et présentent toute garantie pour le contenu.

En vente dans tous les garages.

Seuls fabricants

H. Moebius & Fils

Bâle 2423

---

5 ½, hauteur 3 m/m

Demandez notre

Catalogue illustré N° 150

7 ¾, haut. 3 m/m

FABRIQUE AURÉOLE S.A.

PAIX 133 **LA CHAUX-DE-FONDS** PAIX 133

10010

Mouvements et Montres

platine, or et argent

qualité garantie 3369

et prix très avantageux.

rectangle 6 ¾

= AVIS =

Fabrique d'Ebauches désirant créer un calibre 16 ou 17 lignes plat et extra plat, de bonne qualité, demande d'entrer en relation avec fabricants s'intéressant à ses articles.

Des formes de ponts spéciales seraient éventuellement réservées à preneur sérieux.

Ecrire sous **P 1447 N** à **Publicitas, Neuchâtel.** 2425

Tous les genres ROSKOPF

SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER

Reconvilier Watch Co S. A.

Tous les genres ROSKOPF

Tous les genres ROSKOPF

FABRIQUE „LA CONCORDE" LE LOCLE

CHS & LS HUGUENIN

7 MÉDAILLES ET DIPLÔMES D'HONNEUR

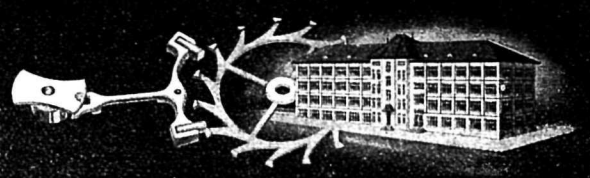

ASSORTIMENTS À ANCRE

EN TOUS GENRES ET TOUTES GRANDEURS

QUALITÉ ET INTERCHANGEABILITÉ GARANTIE

ASSORTIMENTS POUR MONTRES D'OBSERVATOIRES ET ARTISTIQUES

SÉRIES AVANTAGEUSES POUR FABRIQUES

FABRICANTS ! MONTEURS DE BOITES !

Faites faire vos Poinçons et Machines à numéroter

à **F. CHOPARD**, Graveur-Spécialiste Chaux-de-Fonds Serre, 47 Téléph. 671

qui fournit en 24 heures un travail sans concurrence.

Exécution soignée. — Prix net. — Bienfacture.

— *Dépôts de Marques de fabriques — Modèles* —

Catalogue illustré sur demande. 1706

LA ROMAINE

EMILE LEUTHOLD

Fabrique de cadrans métal et argent

78, rue Numa Droz LA CHAUX-DE-FONDS Téléphone 13.42

livre tous les genres à des prix sans concurrence. 3450

-:- Essayez, c'est continuer. -:-

BRACELETS CUIR et MOIRE

REMBORDÉS ET ORDINAIRES

ETUIS EN TOUS GENRES

Marmottes de voyage. Maroquinerie

G. METZGER-PERRET, La Chaux-de-Fonds

Rue du Puits, 1. 1077 Téléphone 17.38

ACHAT ET VENTE

6 1/2 lig. ovales, 6 3/4 lig. ronds

15, 16, 17, 18 rubis, terminés, en qualité extra soignée, **sont offerts** à preneurs sérieux.

Offres sous chiffres Q 3208 U à **Publicitas, Bienne.** 2398

A vendre pour cause de départ

une automobile Peugeot

10 HP., presque neuve, démarrage et éclairage électriques, roue de rechange, pneux neufs, très peu roulé, avec tous les accessoires, prix fr. 8.000.

On prendrait en paiement montres or, plaqué or, argt. gal. **Pressant.**

Offres sous chiffre **P 4237 P** à **Publicitas, Porrentruy.** 2413

A vendre

genres anglais

A vendre stock important de **Lépines** 19 lig. ancre, soignées, plaqué 10 ans, et **boîtes seules,** lépines argent, 19 lig., contrôle anglais. **Mouvements** négatifs 16 size soignés, lépines et savonnettes.

Faire offres écrites sous chiffres **P 22663 C** à **Publicitas, Chaux-de-Fonds.** 2412

OFFRES D'EMPLOIS

DECOLLETAGES

extra forte série pour montres très bon marché à placer.

Si prix intéressant, adressez-vous à **J. SCHWARZ, Tramelan.** 2418

DEMANDES D'EMPLOIS

Fabricant, au courant des affaires, **cherche place** de

Chef de Fabrication

ou évent. pour **diriger atelier de terminages,** petites pièces ancre; se rendrait aussi à l'étranger.

Offres sous chiffres **T 3215 U** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 2403

Grande maison d'exportation

demande offres pour

ébauches et mouvements

ancre, de forme, 5, 5 1/4, 5 1/2, 5 3/4, 6, 6 1/4 et 6 1/2 lig.

Adresser offres sous chiffre **T 2145 Sn** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 2422

RESSORTS

Maison d'exportation pouvant remettre d'importantes commandes, demande des offres pour ressorts courants, et de montres à marques.

Adresser offres sous chiffres **P 22680 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 2426

Secondes au centre, ancre 10 1/2-11'''

calottes argent et acier, sont demandées par **Case postale N° 18454, Chaux-de-Fonds.** 2428

Faire offres et soumettre échantillons.

Achat et Vente

On cherche à acheter d'occasion

un multigraphe

en parfait état, 1 layette pour clichés.

Offres s. chiffre **J 3248 U** à **Publicitas, Bienne.** 2419

Extensibles niel

800 ou 935, 11 à 12 maillons, rivets invisibles, articles bon marché.

Faire offres : **J. SCHAAD,** 13, Arpillières, **Genève.** 2394

ON CHERCHE

preneurs pour **montres rectangulaires en plaqué or et 10 ans 6 1/2 et 6 3/4 lig.**

Offres s. chiffre **F 3185 U** à **Publicitas, Bienne.** 2393

On demande

6 3/4 rectangle, 15 rubis, sp. plat ; 16 rubis, spiral breguet. Bonne qualité, prix avantageux, marques E. V. S. Indiquer prix et quantité disponible.

A la même adr., sav. or 14 et 18 k. sont à vendre.

Adr. offres s. chiffre P 22629 C à Publicitas, Chaux-de-Fonds. 2380

---

17 lignes et 18/12

mouvements ovales et rectangulaires,

5 1/2, 6 1/2 lig. et 7/12

qualité soignée

sont fournis avantageusement par **C.-E., Leuthold,** Jardinets 23, **Tél. 9-79.** 2122

---

13 lignes ancre

Lots importants montres 13 lig. anc. argent et métal, formes et rondes.

Prix avantageux.

Ecrire s. chiffre **P 15597 C** à Publicitas, Chaux-de-Fonds. 2421

Dispon. de suite

mouv. 9 3/4 et 10 1/2 Font. ancre, 15 rubis, scientifiques dessus, sp. plat avec et sans marque américaine. Article de confiance et prix avantag.

Demandez prix et échantillons sous chiffre **P 22681 C** à **Publicitas, Chx-de-Fds.** 2427

J'achète des

mouvements 19 lig.

ancre lép., remontés, tirette. 2423

Offres sous chiffre **M 3254** à **Publicitas, Bienne.**

Nous achetons

au comptant quelques écrins (étuis) fermant à clef et portatifs, pour 40 à 100 montres dames et hommes. 2420

Offres av. prix à la Maison **Vve A. PAMM & Fils, Zurich,** 74, Dufourstrasse.

DIVERS

Comment améliorer la situation de l'industrie horlogère dans le Jura?

Nous sommes aujourd'hui épuisés; malgré toutes les prévisions la concurrence est grande. Les matières premières doivent être importées. Le change pour l'exportation est défavorable.

Nous devons construire une montre supérieure et qui reprend la renommée universelle. Dans cette crise, la station soussignée se met à la disposition de toute fédération industrielle horlogère pour mettre son idée à exécution, sitôt que les voies et moyens lui seront procurés, afin d'exécuter pratiquement cette idée.

Celui qui accorde son appui, peut fabriquer préalablement pendules et horloges de tours, le surplus sera terminé par l'activité technique.

Les intéressés doivent s'adresser à **E. V., AROSA, Case postale 18726.** 2405

Quel Capitaliste

s'intéresserait dans la création d'un commerce et d'une fabrication d'horlogerie, avec fabricant au courant des affaires.

Faire offres sous chiffres **U 3216 U** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.** 2404

COMMERÇANT

spécialiste dans la branche horlogerie avec relations très étendues cherche nouveautés sérieuses et de fabrication soignée **non encore introduites sur le marché.**

Références 1er ordre à disposition.

Offres sous chiffre **P 22678 C** à **Publicitas, Chaux-de-Fonds.** 2424

L'Azuréa

Fabrique de fournitures d'horlogerie.

Télé. 89 **Moutier** Télég. Azuréa

Demander échantillons et prix. 2038

L. BADER - GENEVE

3, r. de la Monnaie — 1, r. de la Confédération.

Achète : montres - bijoux - brillants - perles. *Lots importants.*

L'Atelier de Sertissages

HENRI MÉROZ, Madretsch-Bienne

entreprend sertissages, ancre, moyennes et grandes moyennes. 1423

Pièces compliquées, bon courant à extra soigné. Travail garanti. Téléphone 14.87

Offres d'emplois

FRANCE

Représentant bien introduit chez les détaillants demandé par fabrique suisse importante, produisant articles exclusifs en petite et grosse horlogerie.

Ecrire **avant le 20 novembre** sous chiffre **N. O. 641.042, Crédit Commercial,** 20, rue Lafayette, **Paris.** 2417

Demandes d'emplois

Horloger

cherche **terminages** dans la petite pièce de forme, à défaut en pièces extra-plates.

Echantillon à disposition. 2410

Adress. offres s. **P 15592 C** à **Publicitas, Chaux-de-Fonds.**

DIVERS

ON CHERCHE

en consignation montres 19 lig.. lép. et sav. plates et mi-plates, bonnes qualités, or 18 carats. Magasin bien situé dans grande ville suisse.

Offres s. chiffre **H 4805 Z** à **Publicitas, Zurich.** 2416

Leçons écrites de comptab. américaine. Succès garanti. Prosp. grat. **H. Frisch,** expert comptable, **Zurich, F. 21.** 1015

Pitons tous genres
Plaques turques
Fournitures diverses
Grandjean frères
LE LOCLE

Timbres Caoutchouc
en tous genres
C. LUTHY, rue Léopold Robert 48 1802

HORLOGERIE

ANDRÉ LEUTHOLD

1ue du Parc 81

La Chaux-de-Fonds

Téléphone 21.48

offre mouvements de forme ovale et rectangle, 5, 5 1/2, 6 1/2, 6 3/4 et 8 3/4 lignes, rond, qualité soignée, prix avantageux. 2408

Atelier de dorage

de mouvements, roues et cuvettes, dorages américains et grenés à la poudre d'argent. 1721

Installation moderne. — Prix avantageux.

Téléphone N° 20.27

Th. MESSERLI,

Nord 63

Chaux-de-Fonds

GENÈVE
3 TERREAUX DU TEMPLE

ACIER POLDI

GENÈVE
3 TERREAUX DU TEMPLE

LA PREUVE

que le Plaqué or de nos boîtes de montres est de bonne qualité, c'est que chaque client peut obtenir une coquille d'or en dissolvant une pièce quelconque de nos boîtes plaquées dans l'acide nitrique (NO^3H) 22° Baumé.

3348

Les Fils de J. BRÉGUET-BRÉTING

BIENNE (Suisse)

Vous qui cherchez argentage
BLANC
BRILLANT
SOLIDE
adressez-vous chez 2396
Bandelier Frères, Bienne

Fabrique de Boîtes

métal et acier

R. RAAFLAUB

Moutier (Jura bernois)

Téléphone 53

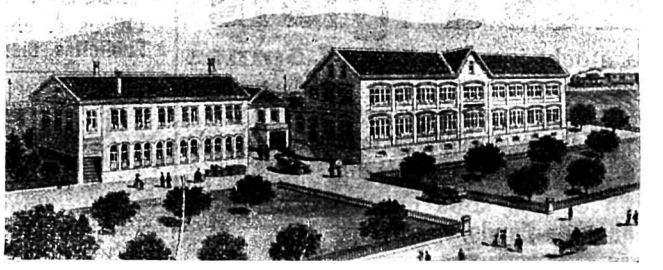

La fabrique livre tous les genres de boîtes laiton, nickel et acier, en **formes rondes**, de 11 à 24 lig.,

complètement terminées pour la mise en boîte.

Qualité garantie et soignée. — Prix modérés.

SPÉCIALITÉ:

Boîtes artistiques avec frappes relief, en vieil argent, vieil or, vieux bronze et eau-forte.

Se recommande

2407 R. Raaflaub.

Téléphone 721

Matières lumineuses

GARANTIES 3432

Demandez nos nouveaux prix réduits

Dépositaire pour La Chaux-de-Fonds:

LOUIS HUMBERT, Numa Droz 12, **Chaux-de-Fonds,** Téléphone 11.86

Fabrique „ESSOR", Court

Rossé & Affolter

Téléphone N° 12

EBAUCHES & FINISSAGES

ancres soignées

lépines et savonnettes 7¾, 8¾, 9¾ et 10½ lig.

La fabrique ne termine pas la montre.

DÉCOLLETAGES DE PRÉCISION

Spécialité: **Pignons de finissages à pivots levés.** 3266

FABRIQUE DE BOITES DE MONTRES OR

ALBERT FRANZ

TÉLÉPHONE 22.57 LÉOPOLD ROBERT 9 A

LA CHAUX-DE-FONDS 3318

Spécialité de petites pièces fantaisie et tous genres de boîtes rondes